



TRIATHLON LES SABLES
MAKO CHALLENGE



RÈGLEMENT DE COURSE

Le Triathlon Les Sables Mako Challenge est inscrit au calendrier officiel de la ligue de triathlon des Pays de La Loire et par conséquent au calendrier national de la Fédération Française de Triathlon. Les épreuves sont soumises à la réglementation sportive 2022 de la FFTRI disponible sur le site internet de la Fédération. Les concurrents qui s'inscrivent à ces épreuves acceptent automatiquement le règlement sportif de la FFTRI 2022 et les règles spécifiques de course de ce règlement.

A : La course

1 / LA NATATION

Un bonnet sera offert par l'organisation à chaque concurrent et son port est obligatoire.

Les lunettes et la combinaison sont autorisées selon les règles fédérales : la combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24,5°C. La partie natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure ou égale à 12°C. Il est interdit de porter le dossard pendant la natation.

L'épreuve de natation se déroulant en mer, son maintien est soumis aux conditions météorologiques. Le corps arbitral ainsi que la direction de course se réserve le droit de transformer l'épreuve en Duathlon si la mer est trop agitée.

2 / LE VÉLO

Le port du casque est obligatoire, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée, du départ jusqu'au retour à son emplacement (dans le parc à vélo) et ce, pendant toute la durée de l'épreuve cycliste. Circulation à pied dans le parc à vélo. Les circuits sont fermés à la circulation. Les concurrents sont autorisés à s'abriter (Drafting) derrière un autre concurrent pendant la course.

Le dossard non plié, doit être placé dans le dos.

L'accompagnement par un tiers est strictement interdit.

Le parc à vélo est accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation, à la presse, aux photographes accrédités et aux arbitres.

Retrait du vélo après l'arrivée du dernier concurrent

3 / LA COURSE A PIED

Port du casque interdit, écouteurs interdits, dossard non plié sur la partie avant du corps, l'accompagnement par un tiers est strictement interdit.

Format S par équipe

Pour l'épreuve S, les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Une équipe est composée au minimum de 3 personnes et maximum de 4 personnes. (L'équipe ne pourra compter plus de 1 cadet)

La position des 3 premiers de l'équipe permettra d'attribuer un certain nombre de points.

1^{er} = 1 point

2^{ème} = 2 points

3^{ème} = 3 points

Etc ...

L'équipe qui comptabilisera le moins de points se verra attribuée la première place. Au moins 3 concurrents de la même équipe doivent avoir franchi la ligne d'arrivée pour valider le classement de l'équipe.

Briefing de Course

Le Briefing de course aura lieu 10 minutes avant chaque départ sur la zone de départ natation.

12h50 pour les courses jeunes

14h20 pour le format XS

15h20 pour le format S

Les concurrents ont obligation de participer au briefing.

Remise des Prix

La remise des prix s'effectuera 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve. La présence des concurrents primés est obligatoire. À défaut, aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par le concurrent absent. L'organisateur se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble.

B : Conditions d'accès aux épreuves

a) Course « jeunes » :

- Mini-Poussin / Poussin : 6-9 ans né(e)s entre 01/01/2013 et 31/12/2016
- Pupilles / benjamins : 10-13 ans né(e)s entre 01/01/2009 et 31/12/2012

b) Format XS :01/2008 et 31/12/2010

- A partir des catégories minimales né(e)s à partir du 01/01/2008
- Départ par groupe d'âge

c) Format S en équipe :

À partir de Cadet jusqu'à Master, Né(e)s avant le 31/12/2006 : 16 ans (pas plus d'un cadet par équipe)

C : Responsabilité Civile de l'organisateur

L'organisation du triathlon Les Sables Mako Challenge est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire, a la qualité d'assuré sur le contrat Allianz Associa Pro de la FFTRI. Il bénéficie par conséquent de la garantie responsabilité civile, contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, quelle que soit la nature pouvant lui incomber dans le cadre de ses activités. Sont assurés : l'organisateur, ses dirigeants, son personnel et ses volontaires bénévoles, dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Les dommages et garanties sont définis dans le contrat d'assurance consultable sur le site internet de la FFTRI. L'organisateur est aussi couvert en défense pénale et recours suite à un accident.

D : Garanties accordées aux concurrents

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. Les non licenciés FFTRI et FFTRI loisirs et dirigeants titulaires d'un Pass Compétition bénéficient de la garantie responsabilité civile du contrat de la FFTRI. Les dommages, les garanties et les montants sont énumérés dans le contrat consultable sur le site de la FFTRI. Les titulaires du Pass Compétition ne bénéficient que des garanties « responsabilité civile ». Les licenciés FFTRI titulaire d'une licence « compétition » bénéficient en sus de garanties individuelles accident et garantie « assistance » (organisation et prise en charge par Mondial Assistance du retour au domicile. Téléphone : 01 49 93 80 75).

Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale. Il appartient à chacun de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance le couvrant les dommages matériels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

L'organisateur ne sera nullement tenu comme responsable des dommages matériels, vols, pertes ... qui pourraient être subits, chaque concurrent reste responsable de son équipement personnel.

E : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions se font en ligne sur le site Njuko via le site du club <https://lessablesvendetriathlon.com/> . Seront validés les dossiers payés et complets :

- **Licenciés FFTRI** : l'inscription doit comporter le numéro de licence en cours de validité.

La licence sera à présenter obligatoirement lors de la remise des dossards + un justificatif d'identité.

- **Non Licenciés FFTRI** : Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du **sport ou du triathlon** en compétition, de moins d'un an à la date de l'inscription devra être **f o u r n i** à l'inscription et présenté obligatoirement lors de la remise des dossards. Les non-licenciés devront se soumettre à la souscription d'un « Pass compétition » via le lien fournit sur le mail de confirmation de l'inscription ou le cas échéant au retrait du dossard le jour de l'épreuve.

Les titulaires d'une licence FFTRI loisir ou dirigeant FFTRI sans la mention compétition doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition et s'acquitter du prix du Pass Compétition.

F : Frais d'inscription

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux, lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Courses enfants : 8 euros + pass 2€ si non licencié

Course XS : 20€ + pass 2€ si non licencié

S - par équipe : départ 15h30 = 40€ (4/équipe)

Toute inscription reçue après le 7 septembre ou faite sur place sera majorée de 5 €

G : Annulation de l'épreuve en cas de force majeure

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, mais les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption.

H : Droit à l'image et CNIL

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images animées (audiovisuelles) ou fixes (photos) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur en ce compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée. Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur

soit en droit de procéder à l'enregistrement de ces images fixes et animées (photos et vidéos) et en accepte l'exploitation.

CNIL : Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978.

I : Arbitre

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du comité olympique et sportif Français, et définitivement tranché selon son règlement

J : Sécurité pendant l'épreuve

Des conventions de secours sont établies avec la Protection Civile à terre et la SNSM pour la partie nautique.

Changement de dossard avec un tiers

Les changements de titulaire de dossard sont possibles avant l'épreuve.

Si le nouveau titulaire est non licencié il devra s'acquitter de son Pass Compétition.

Attention, pour des raisons d'assurance, votre dossard, n'est pas échangeable et vous est personnel. Dans le cas où vous effectuez un changement de dossard non officiel et contraire à la réglementation du Triathlon Les Sables Mako Challenge, la personne participant à votre place ne sera couverte par aucune assurance en cas d'accident.

L'organisation des Sables Vendée Triathlon vous souhaite une bonne course !

